

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT : ELKANO GLOBAL FUND – Part R (FR001400JC01)

**Nom de l'initiateur :** Elkano Asset Management

**Site internet de l'initiateur :** [www.elkanoam.com](http://www.elkanoam.com)

**Contact :** Appelez le 06 79 05 77 81 ou contactez-nous par courriel à [relationinvestisseurs@elkanoam.com](mailto:relationinvestisseurs@elkanoam.com) pour de plus amples informations sur le produit.

**Autorité compétente :** L'autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Elkano Asset Management en ce qui concerne ce document d'information clé (DIC).

Elkano Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée en France en date du 18/04/2023 sous le numéro GP-20230010 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 04/08/2025

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Elkano Global Fund est un Organisme de Placement Commun en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement.

**Durée :** Le Fonds a été agréé le 19/09/2023 et créé le 18/10/2023 pour une durée de 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou fusion prévue par son règlement.

**Objectifs :** Elkano Global Fund part R a pour objectif de réaliser une performance nette de frais de 5% par an sur un horizon de placement de 5 ans. Il cherche à délivrer une performance indépendante du cycle économique, au travers d'une gestion active et discrétionnaire fondée sur les anticipations de l'équipe de gestion mise en place principalement via l'investissement dans des instruments tels que des ETF (Exchange Traded Funds), des parts d'OPC.

L'équipe de gestion porte une attention particulière à la maîtrise du niveau de risque et de la volatilité.

Elkano Global Fund est un fonds multi-classes d'actifs international qui met en œuvre une gestion active et discrétionnaire sur l'ensemble des classes d'actifs accessibles (actions, taux, crédit, monétaire, etc.), l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des secteurs et l'ensemble des devises.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), sur l'analyse de la valorisation des différentes classes d'actifs (multiples actions, spreads de crédit, taux réels, etc.) et l'analyse des flux de capitaux. L'équipe de gestion évalue ces facteurs de façon permanente et l'allocation peut varier en fonction de ses anticipations.

La mise en œuvre de cette gestion qui peut être qualifiée de « Global Macro » se fait via l'investissement dans des instruments tels que des ETF (Exchange Traded Funds), des parts d'OPC, des titres en direct (uniquement des Titres de créance et instruments du marché monétaire) et une gestion de l'exposition (à l'achat ou à la vente) au travers de produits dérivés simple, principalement des contrats à termes (futurs), pour mettre en place son allocation d'actifs au sein du fonds. Elle peut ainsi être amenée à prendre de manière discrétionnaire des positions acheteuses ou vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille, lorsqu'elle considère que ces sous-jacents sont respectivement sous-évalués ou surévalués par le marché. La vente à découvert n'est pas autorisée. L'équipe de gestion gère dynamiquement la diversification et la décorrélation de ses investissements et de son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base des anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif.

Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité concernant son allocation d'actifs.

**Exposition aux actions :** L'OPCVM peut s'exposer entre -10% et 100 % maximum de son actif net en actions provenant de toutes zones géographiques y compris dans les pays émergents, de toutes tailles de capitalisations et de tous secteurs, en respectant les limites d'investissement en pourcentage de l'actif net suivantes :

- 0% à 100% en actions des pays de l'OCDE
- 0% à 30% en actions de pays émergents (hors OCDE)
- 0% à 50% en actions de petites et/ou moyennes capitalisations (< 1 milliard d'euros de capitalisation boursière).

L'exposition cible aux actions sera de 50%.

**Exposition aux obligations :** L'OPCVM peut s'exposer aux instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations, y compris non notés, selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, en respectant les limites en pourcentage de l'actif net suivantes :

- 0 à 100% en titres de créances
- 0% - 100% en instruments de taux gouvernementaux des pays de l'OCDE
- 0% - 60% en instruments de taux d'entreprises des pays de l'OCDE
- 0% - 50% en instruments de taux dits « spéculatifs / high-yield » selon l'évaluation réalisée par une agence de notation ou jugés équivalents par la société de gestion
- 0% - 50% en instruments de taux, issus de pays hors OCDE

L'exposition globale au risque de taux est gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -3 et +10.

L'exposition aux instruments de taux se fera via l'investissement dans des instruments tels que des ETF (Exchange Traded Funds), des parts d'OPC et l'achat ou la vente d'instruments dérivés, principalement des contrats à terme fermes (futurs). Elle sera comprise entre 0 et 120%.

L'exposition aux instruments du marché monétaire peut se faire en direct à travers l'acquisition d'instruments du marché monétaire (Bons du Trésor, Bons du Trésor à intérêt annuel, Titres négociables à court terme, Euro Commercial Paper), de dépôts ainsi qu'au travers d'OPCVM Monétaires. Elle sera comprise entre 0 et 100%.

L'exposition cible aux obligations sera de 50%.

**Exposition aux devises :** Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. Les choix opérés par l'équipe de gestion en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macro-économique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du fonds.

Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par : l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par les investissements réalisés en devise étrangère, ou directement via des instruments dérivés sur change.

Pour l'ensemble de ces stratégies, en plus des positions acheteuses, l'équipe de gestion est amenée à prendre des positions vendeuses (positions dites « courtes » ou « short ») sur les sous-jacents éligibles au portefeuille, lorsqu'elle considère que ces sous-jacents sont surévalués par le marché.

L'équipe met également en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille.

L'exposition globale au risque de change (hors zone euro) est gérée dans la limite de 100% de l'actif net du fonds.

Le Fonds respecte les limites d'investissement suivantes en pourcentage de l'actif net :

- Titres de créance et instruments du marché monétaire : jusqu'à 100%
- Parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement : au-delà de 20% et jusqu'à 100%

Le gérant peut prendre de manière discrétionnaire des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques d'actions, de taux, de change. Le gérant pourra utiliser les dérivés dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DIC et dans le Prospectus dans le respect d'une exposition globale brute de 200% maximum de l'actif net tout en respectant la limite d'engagement à une fois l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat :** L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 11 heures CET/CEST et sont exécutées le 2<sup>ème</sup> jour ouvré suivant, sur la VL de l'avant-veille.

**Dépositaire :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

**Informations complémentaires :** Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [relationinvestisseurs@elkanoam.com](mailto:relationinvestisseurs@elkanoam.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.

**Investisseur de détail visés :** Du fait de l'exposition du fonds au marché des obligations, et dans une moindre mesure au marché des actions, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans, et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

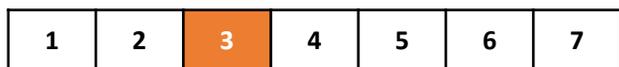
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.

La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque lié à l'impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de crédit : le fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser.

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est « une classe de risque entre basse et moyenne ». Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau « entre faible et moyen » et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, « il est peu probable » que la valeur liquidative du fonds en soit affectée.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée

5 ans

Exemple d'investissement

10 000 EUR

| Scénarios       |   | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|-----------------|---|---------------------------|----------------------------|
| Minimum         | Il n'existe aucun rendement garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                            |
| Tensions        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 7 290,00                  | 6 570,00                   |
|                 | Rendement annuel moyen  | -27,11%                   | -8,06%                     |
| Défavorable*    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 8 340                     | 8 560                      |
|                 | Rendement annuel moyen  | -16,60%                   | -3,07%                     |
| Intermédiaire** | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 10 180                    | 10 960                     |
|                 | Rendement annuel moyen  | 1,81%                     | 1,85%                      |
| Favorable***    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts  | 11 990                    | 12 960                     |
|                 | Rendement annuel moyen  | 19,92%                    | 5,33%                      |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

\* Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et avril 2025.

\*\* Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juin 2018 et juin 2023.

\*\*\* Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2016 et octobre 2021.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

## QUE SE PASSE-T-IL SI ELKANO ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de ELKANO ASSET MANAGEMENT. En cas de défaillance de ELKANO ASSET MANAGEMENT, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- **10 000 EUR sont investis.**

|  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---------------------------|----------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                    | 232 EUR                   | 1332 EUR                   |
| <b>Incidence des coûts annuels (*)</b> | 2,30 %                    | 2,40 % chaque année        |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,7% avant déduction des coûts et de 4,50% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                |  | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| <b>Coûts d'entrée</b>  | Nous ne facturons pas de coût d'entrée.  | 0 EUR                     |
| <b>Coûts de sortie</b>   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie.  | 0 EUR                     |
| <b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>                            |  |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b> | 1,95% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.  | 195 EUR                   |
| <b>Coûts de transaction</b>  | 0,37% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.  | 37 EUR                    |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>              |  |                           |
| <b>Commissions liées aux résultats</b>                                   | 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 5% l'an, calculée selon la méthodologie de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts cumulés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années. | 0 EUR                     |

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, la **durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans**. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine.

Cependant, vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période, ou conserver l'investissement plus longtemps. Un désinvestissement avant l'échéance est assorti d'un risque de perte en capital.

Les rachats sont possibles quotidiennement. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Si vous avez des réclamations à formuler concernant ce produit, la conduite de Elkano Asset Management vous pouvez utiliser différents moyens de communication : par e-mail à [relationinvestisseurs@elkanoam.com](mailto:relationinvestisseurs@elkanoam.com) ou par courrier 3 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, France. Dans tous les cas, vous devez clairement indiquer vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et expliquer brièvement la plainte. Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet [www.elkanoam.com](http://www.elkanoam.com).

Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du fonds, le reporting mensuel, la dernière version du document d'informations clés ainsi que le dernier rapport annuel et les informations relatives aux performances passées des dix dernières années (lorsque la donnée est disponible), peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet de l'initiateur : [www.elkanoam.com](http://www.elkanoam.com) ou directement auprès de l'initiateur par demande écrite.

Elkano Global est conforme à l'article 8 du règlement UE du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation - "SFDR"). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur notre site internet [www.elkanoam.com](http://www.elkanoam.com).

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur [www.elkanoam.com](http://www.elkanoam.com). Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de Elkano Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.